Alimentation des génisses laitières

Élever sous des vaches nourrices

Élever des veaux sous des vaches nourrices répond à plusieurs enjeux pour l'élevage : des enjeux de performance technico-économique (meilleure croissance des veaux, « assainissement » du troupeau laitier) mais également de confort de travail pour l'éleveur et de bien-être des animaux en se rapprochant de conduites plus naturelles et en favorisant les contacts sociaux entre les animaux.

Plusieurs approches sont possibles :

- **Adoption de plusieurs veaux par une tante**
- **Tétée des veaux matin et soir**
- **Veau sous la mère**

Ces deux dernières sont un peu plus présentes dans l'est de la France et en Suisse. Nous développerons ici la première technique qui a l'intérêt de dédier les vaches à réformer comme vaches nourrices (fin de carrière, boiteuses, etc.) avec un protocole particulier, développé par Erwan LE ROUX et éprouvé par les éleveurs de l'ex-Poitou-Charentes.

Le choix des vaches nourrices

- Choisir en premier lieu des vaches de réforme.
- Les choisir avec suffisamment de lait.
- Caractère calme pour favoriser la relation des veaux avec l'homme.
- Caractère maternel pour qu'elles s'occupent des veaux : cela peut être assez aléatoire selon les vaches. Ne pas hésiter à changer de vache si elle ne s'habitue pas au bout de quelques jours.

Il est à noter que pour des vaches de réforme, le changement de troupeau et le passage au statut de vache nourrice peut être stressant pour elles, d'où des refus d'adoption.

1ère phase : créer le manque affectif

Dans le cas d'une vache tout juste vêlée :

- Laisser la vache avec son veau biologique à minima 12h et au maximum 48h.
- Ne pas élever le veau biologique avec des vaches nourrices, car la vache peut reconnaître son veau et le préférer aux autres.
- Passer la vache en salle de traite pendant 4 à 6 traites : cela permet de :
  - Créer le manque affectif.
  - Observer le niveau de production de la vache et d'ajuster ainsi le nombre de veaux à lui attribuer : compter 15 L pour 2 veaux/20 L pour 3 veaux : elles ont tendance à donner plus de lait pour élever leurs veaux qu'en salle de traite.
- En attendant qu'une nourrice soit disponible, les veaux sont en attente et élevés selon votre méthode habituelle. L'adoption peut donc arriver jusqu'à 1 mois d'âge.

2ème phase : l'adoption

- Placer 2 ou 3 veaux dans une case individuelle.
- Au moment de la traite, la vache n'est pas traite, mais vient dans la case. Si elle est réticente à se laisser approcher, la bloquer. Une fois la tétée effectuée, la renvoyer dans le troupeau laitier pour limiter le stress du changement et de la séparation du groupe. Jouer sur la récompense dès lors qu'elle se laisse téter dans les premiers jours : concentrés, grattage ou autre friandise.
- Procéder de même lors de la traite du soir. Si au bout de 3 jours, la vache refuse toujours d'adopter les veaux, changer de vache.
- Pendant 15 jours à 3 semaines, restreindre la tétée à matin et soir. La vache s'habitue vite au système et on s'assure ainsi de la bonne tétée des veaux.
- Une fois la « famille » fondée, elle peut rejoindre la troupe des vaches nourrices. Bien noter les familles créées pour ne pas commettre d'impair lors du sevrage.

En bâtiment

- Nourrir les vaches comme des vaches laitières, voire un peu plus, car les veaux les sollicitent beaucoup.
- Aucune complémentation spécifique n'est à prévoir pour les veaux.
- Prévoir suffisamment de place et attention à ce que les cornadis soient adaptés aux veaux.

La mise au pâturage

- Sur de bonnes prairies, saines pour assurer un niveau de production suffisant.
- Faire du pâturage tournant à minima sur 3 jours pour gérer la qualité de l'herbe et surtout sociabiliser les veaux en les changeant de parc régulièrement.
- Prévoir des abris pour les veaux : haies, cases le cas échéant, notamment l'été pour l'ombre et les vents froids.
- Prévoir l'accès à une eau propre et à des abreuvoirs atteignables par les veaux.
- Éviter les parcelles proches des routes, les veaux ont tendance au départ à s'échapper un peu.
- Prévoir les clôtures en conséquence si peu de haies autour des parcelles.
- Pas de traitement antiparasitaire à prévoir sauf si infestation forte avérée (sur analyses coprologiques).

3ème phase : le sevrage

- Ne pas le réaliser avant 6-7 mois, car le bénéfice de cette technique, notamment sur la résistance au parasitisme, vient du sevrage tardif : le lait fermenté développerait le système immunitaire du veau. Selon Erwan LE ROUX, le lait joue un rôle d'antiparasitaire du rumen à la fin de l'allaitement, quand la gouttière œsophagienne ne remplit plus complètement son rôle.
- Se réalise en deux temps pour limiter le stress de la séparation (et donc les meuglements en continu) :

  - D'abord, une séparation lactée : séparer les animaux dans des parcelles ou des cases adjacentes. Les animaux restent ainsi en contact visuel.

  - Puis opérer la séparation sociale à partir de 3-4 jours.

Bien s'occuper des génisses à ce moment-là pour établir sa place de référent auprès d'elles et détourner leur attention de la séparation.

Cf : fiches sur l'éducation des bovins

ATOUTS	CONTRAINTES
• Meilleure croissance des veaux (âge au vêlage avancé) • Meilleure santé des veaux (peu de diarrhées) • Apprentissage précoce du pâturage et des clôtures • Comportements sociaux améliorés • Gain de travail pour l'éleveur-se • Prolongation de carrière d'une vache de réforme • Troupeau plus « sain » car les vaches à problème sont dédiées aux veaux.	• Phase d'éducation des génisses post-sevrage à prévoir car les génisses perdent un peu du contact avec l'humain • Avoir de la place dédiée en bâtiment • Avoir du stock de qualité

CONCLUSION

Cette technique a l'avantage de bien répondre aux enjeux et à la règlementation en AB et rencontre de ce fait un succès de plus en plus grand auprès des éleveurs-ses. La règlementation sur l'accès extérieur des veaux s'applique de la même façon. Pour plus d'informations, consulter la fiche n°1 sur l'alimentation des génisses.

QUI CONTACTER ?

MARION ANDEAU
Conseillère technique élevage
07 63 21 67 38
m.andreau@bionouvelleaquitaine.com

• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

Cette fiche technique a été réalisée en 2024

AVEC LE SOUTIEN DE

Union Européenne

Région Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire